

# Tir des moines 2024

provisoire



<b>Stand de tir</b>	Sornetan
<b>Dates &amp; heures</b>	<b>Samedi 19 octobre 2024</b> 08h30 à 12h00 / 13h30 à 16h00 <b>Dimanche 20 octobre 2024</b> 08h30 à 12h00 / 13h30 à 15h30 <b>Dimanche 27 octobre 2024</b> 08h30 à 10h00 11h00 à 12h00 13h30 à 15h30
<b>Distance</b>	300 m
<b>Cibles</b>	6 Polytronic TG 6300
<b>Adresse</b>	Le Rondez 1 47.273840631706484, 7.212375492123083

**Inscriptions** <https://tir-petit-val.jimdofree.com/tir-des-moines/inscription/>

## Pourquoi un Tir des moines ?

La Société de tir du Petit-Val est actuellement très active et très soudée, et de ce fait, désire partager son enthousiasme avec les tireurs des régions avoisinantes par l'organisation d'une sorte de tir d'amitié.

Le nom de Tir des moines a été choisi du fait que Bellelay, berceau de ce fromage de renom, se trouve à la lisière des communes qui font partie de la société, et qu'une des principales fromageries produisant cet article, soit Fornet-Dessous, se situe en son sein.

Par l'organisation de ce tir, les initiateurs ont voulu à la fois faire connaître le *Val aux 7 villages* ou *Petit-Val*, et aussi promouvoir les produits de la région, à savoir la fameuse Tête de moine, la viande séchée et les diverses distillées.

La Société de tir Petit-Val vous invite chaleureusement à venir dans ce merveilleux coin de pays et vous souhaite d'y passer d'agréables instants.

**Ce Tir des moines vivra sa 25<sup>ème</sup> édition.**

Bienvenue au Petit-Val, bon tir et passez une sympathique journée en notre compagnie.

**Société de tir Petit-Val**



## **Programme des tirs**

✓ Cible exercice	A10	5 cpc
✓ Cible Tête de moine	A10	4 cpc, 2x 3 cps
✓ Cible répartition	A10	6 cpc
✓ Cible Petit-Val	A100	5 cpc

### **Concours de groupes**

**Un résultat de couronne**                      ½ tête de moine ou  
1 carte-prime à Fr. 10.-

**Deux résultats de couronne**                1 tête de moine ou  
1 carte-prime à Fr. 15.-

**Inscriptions + rangeurs**                    André Sommer  
Rue du Pommé au Loup 9  
2732 Reconvilier  
079 793 13 25 - somasa@bluewin.ch

<https://tir-petit-val.jimdofree.com/tir-des-moines/inscription/>

**Cantine**                                        Restauration chaude et froide  
Merci de vous inscrire pour les repas.

---

## **Cible exercice**

Cible	A10
Nombre de coups	5, coup par coup
Prix de la passe	Fr. 5.-, munition comprise
Dispositions spéciales	La passe peut être interrompue. Maximum 2 passes par tireur.

## Cible Tête de moine

Compte pour le concours de groupes (5 tireurs)

Groupes A toutes les armes / Groupes D+E armes d'ordonnance

Cible	A10			
Nombre de coups	10			
Genre de feu	4 coups, coup par coup 2 x 3 coups série en 1 minute avec indication du coup profond			
Prix de la passe	Fr. 24.-, munition et finance de groupes comprises  Fr. 20.- pour jeunes tireurs et jeunesse			
Distinction	Cat.	E/S	U21+V /	U17 + SV
	A (AL+Std)	91	89	88 pts
	D (5703 + Mq)	86	84	83 pts
	E (5702 + 90)	84	82	81 pts
Classement	Total de la passe ; appui par le coup profond de la 2 <sup>e</sup> série, puis de la 1 <sup>ère</sup> série, puis par l'âge			

## Cible répartition

Cible	A10			
Nombre de coups	6, coup par coup			
Prix de la passe	Fr. 17.-, munition comprise			
Répartition immédiate	Points	cat. A	cat. D	cat. E
	60	60.-	70.-	70.-
	59	30.-	50.-	55.-
	58	24.-	40.-	45.-
	57	18.-	30.-	35.-
	56	12.-	25.-	30.-
	55	8.-	18.-	20.-
	54	0.-	12.-	15.-
	53	0.-	8.-	10.-
	52	0.-	0.-	8.-
Distinction	Aucune			
Dispositions	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le paiement de la répartition a lieu pendant la durée du tir</li><li>2. Si la répartition n'atteint pas le 60 % du produit des passes, le complément sera attribué au concours de groupes</li><li>3. Un tireur ne peut participer que dans une seule catégorie</li></ol>			

## **Cible Petit-Val**

Cible	A100			
Nombre de coups	5, coup par coup			
Prix de la passe	Fr. 16.-, munition comprise			
Distinction	Cat.	E/S	U21+V	U17 + SV
	A (AL+Std)	440	430	425 pts
	D (5703+Mq)	420	410	405 pts
	E(5702+90)	405	395	390 pts
Classement	Total des 5 coups, appui par les 2 meilleurs coups, puis par l'âge			
Répartition	Le 60 % du produit des passes			

---

## **Concours de groupes**

Finance                    comprise dans la cible Tête de moine

Le concours de groupes est réservé aux tireurs membres d'une société affiliée à la FST. Le groupe est formé de 5 tireurs de la même section.

Le total des résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par les meilleurs résultats individuels.

Le premier prix a une valeur minimum de Fr. 150.- pour chaque catégorie A et D+E (armes d'ordonnance). 35% des groupes classés reçoivent un prix sous forme de cartes-primés.

## **Concours Roi du Tir des Moines**

Si les 3 cibles sont tirées, la participation au concours Roi du Tir des Moines est automatique pour autant que 20 tireurs de la catégorie soient classés.

Le total des résultats des cibles Tête de moine et répartition plus le 10% du résultat de la cible Petit-Val détermine le rang. En cas d'égalité, le résultat des cibles, dans l'ordre : Petit-Val, Tête de Moine, Répartition, puis finalement l'âge font foi.

Un prix récompensera le Roi du Tir des Moines de chaque catégorie A et D+E (armes d'ordonnance).

## **Règlement de tir**

1. Le tir a lieu par n'importe quel temps.
2. Seuls, les membres avec une licence valable de la FST sont autorisés à participer au tir.
3. Le nombre de groupes par section est illimité.
4. Les tireurs individuels sont admis.
5. L'effectif des groupes est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps.
6. Le temps n'est pas contrôlé, mais doit être respecté.
7. Chaque tireur ne peut tirer qu'une seule fois chaque passe.
8. Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même société. Toute mutation doit être faite avant que le premier tireur du groupe n'ait accompli son tir.
9. Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme. Avant d'entrer dans le stand, l'arme doit être sortie de la housse, sans magasin, avec la culasse ouverte ou enlevée. Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à observer. Toutes manipulations d'armes se font en position de tir.
10. Tout coup parti avec l'arme en position de tir est considéré comme valable.
11. Seule la munition fournie par l'organisation est autorisée. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.
12. Les finances d'inscription et de passes sont à payer sur place avant le tir
13. Les groupes peuvent réserver des heures de tir ; il en sera tenu compte dans la mesure du possible, dans l'ordre des inscriptions. Il ne sera pas envoyé de confirmation.
14. Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la société organisatrice sont assurés auprès de l'USS. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
15. Toute réclamation est à adresser au comité de tir, le jour même. Pour les cas imprévus, les règles et prescriptions de la FST font foi.
16. Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires de tir entraînent l'annulation immédiate du résultat.
17. Chaque tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.

### **Plan de tir accepté par l'AJBST :**

St-Imier, le ..... - Gaetan Aellen, Chef de tir AJBST